

Bienvenue

Modalités d'accès au Centre Hospitalier William Morey Patients / accompagnants / visiteurs

➤ **A compter du 9 août 2021**

La loi 2021-1040 du 5 août 2021 étend l'obligation du passe sanitaire aux établissements de santé.

Patients / accompagnants / visiteurs vous devez être en mesure de présenter * :

- Un examen de dépistage virologique négatif
ou
- Un justificatif de statut vaccinal complet
ou
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination



* Les données à caractère personnel vous concernant sont utilisées lors de la lecture du passe sanitaire et ne sont en aucun cas conservées par le Centre Hospitalier.

Le port du masque reste **OBLIGATOIRE pour tous dans l'enceinte
du Centre Hospitalier**

Merci de votre compréhension